

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

15-142

Décision relative à la délégation de signature au titre de la coordination des ressources physiques

LE DIRECTEUR,

Vu les articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 relative à l'organigramme de direction à compter du 1^{er} décembre 2015,

DECIDE

De fixer comme suit l'organigramme de direction :

Demeurant


Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe MERCIER, directeur adjoint en coordination du pôle ressources physiques, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion de la chaîne de dépenses des comptes de classe 6 dans le cadre de l'exécution des marchés correspondants ou dans la limite des seuils de procédures de commande publique ;
- tous actes, décisions relatifs à l'ordonnancement des mandats de classe 6 ;
- tous actes, décisions ou conventions nécessaires à l'élaboration, au contrôle et suivi de l'exécution des dépenses visées par la présente décision pour tous les budgets de l'établissement ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

- tous actes décisions liés à la facturation de prestations de soins et transports sanitaires concernant les usagers du Centre Hospitalier de Soissons ;
- tous actes décisions relatifs à la gestion de la chaîne de recettes ;
- tous actes et décisions relatifs à la section investissement.

Article 3 : La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Philippe MERCIER Directeur adjoint	 PM

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable du centre hospitalier de Soissons.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 16 décembre 2015

Le Directeur



F. SERVEAUX